

pouvant même justifier l'ascendant historique et rituel que certains groupes prétendent avoir sur d'autres.

LES OEUVRES D'ART LEGA

La catégorie d'objets qui nous intéresse plus spécialement ici est celle des *bitungwa*. Ces sculptures sont créées uniquement pour le *Bwami* et leur contrôle ainsi que leur propriété sont réservés individuellement ou collectivement aux membres des grades supérieur et suprême*. Certaines, fort peu nombreuses, sont associées aux deux grades supérieurs féminins. Elles n'interviennent que très rarement dans les rites relatifs aux grades inférieurs et ne sont véritablement comprises que par les initiés des grades supérieur et suprême.

Si la plupart sont en bois, en ivoire ou en os d'éléphant, certaines sont taillées dans la pierre, la résine ou le coeur d'un arbre pourri (*ntutu*), et quelques-unes modelées en argile. Les sculptures *lega*, surtout celles en argile, en os ou en pierre proviennent peut-être d'une tradition de sculptures rudimentaires plus ancienne. Dans le cadre de quelques rites d'initiation au grade suprême tellement exclusifs et secrets qu'ils sont rarement vus, interviennent des sculptures très élémentaires mais très prisées en bois, résine, argile, coeur d'arbre pourri. Elles sont présentées sans beaucoup d'explications – comme si elles rappelaient les vestiges d'un autre âge, d'un stade originel du *Bwami*. Des sculptures similaires sont utilisées dans les initiations des *Pere* et des objets d'art analogues (quelques-uns éphémères ou bien modelés en argile), figurent dans les rites initiatiques des jeunes hommes et femmes de nombreux groupes ethniques en Zambie, en Tanzanie et au Mozambique. Durant ces rites, les sculptures sont, elles aussi, élucidées par l'intermédiaire de chants et d'aphorismes portant sur des valeurs propres aux hommes et aux femmes.

Comparées à d'autres oeuvres d'art du Zaïre, celles des *Lega* sont de petite dimension (les figurines, par exemple, dépassent rarement 30cm de hauteur). Même les masques sont petits en regard de ceux des Kongo, des Kuba ou des Luba. En raison de cette taille, ces objets peuvent être facilement portés et dissimulés. Selon le cas, les initiés les portent soit dans des paniers soit dans des sacs (de forme rectangulaire et faits de peau d'antilope ou de fibre) ou, quand ils ne les utilisent pas, les cachent chez eux. La dimension réduite de ces objets accroît leur caractère secret; ils ne sont pas destinés à être exposés au regard de tous et n'interviennent pas dans des spectacles ou des rituels publics; ils ne sont pas placés sur des autels ou dans des chapelles. Ils ne sont révélés qu'entre initiés et dans des espaces clos (maison d'initiation, village isolé). Pour accentuer l'aspect secret de certains objets, les membres les exhiberont seulement la nuit à l'intérieur de la maison d'initiation, ou, à l'extérieur, mais très tôt le matin, quand les non-initiés sont encore chez eux.

A la suite des premières descriptions de l'art *lega* par F.M. Olbrechts, on a trop souvent répété qu'un des traits distinctifs de cet art était le "visage concave et en forme de coeur". Il est vrai que de nombreuses masquettes et figurines présentent ce type de visage, mais on rencontre tout aussi fréquemment des visages complètement plats, convexes, voire sphériques ou angu-

* Dans certaines régions où le grade masculin intermédiaire (*ngandu*) avait été supplanté par des grades supérieurs, les membres du *ngandu* possédaient et utilisaient des sculptures.

leux. Le "cercle poinçonné", donné comme l'un des motifs caractéristiques de l'art lega et que l'on retrouve sur de nombreuses sculptures, est lui aussi loin de constituer la règle.

Dans l'ensemble, les sculptures lega, surtout les figurines, sont très stylisées. On observe une fréquente asymétrie et un non-respect des proportions. Les parties du corps sont réduites, carrément tronquées ou absentes, ou bien, à l'inverse, multipliées. Certaines figurines sont formées d'une superposition de visages, d'autres n'en auront pas; les bras seront arrêtés au coude ou à l'épaule; elles posséderont un seul oeil ou plusieurs têtes, un seul bras, des yeux obliques. Beaucoup d'entre elles ne sont pas descriptives et apparaîtront même comme neutres (ni masculines ni féminines). Pour des étrangers comme pour les non-initiés, la signification de certaines formes demeure tout à fait indéchiffrable. Délibérément énigmatiques, ces formes sont en parfait accord avec le caractère secret, caché et obscur de l'art lega.

L'on sait peu de choses au sujet des artistes, de leurs critères esthétiques ou de ceux des commanditaires. Aucun artiste traditionnel n'a, en effet, pu être observé au travail car à partir de 1947 le *Bwami*, son art et ses activités ont été officiellement interdits par l'administration belge. Des mesures de répression avaient d'ailleurs été engagées dès le début du 20ème siècle par les missionnaires, les administrateurs et d'autres agents coloniaux. De plus, à partir du moment où l'ivoire (matière de grande importance pour les Lega) fut décrété propriété de l'Etat, le sculpter devenait illégal. Déjà en 1951 (date de mon premier séjour parmi les Lega), il n'existait plus d'artistes traditionnels; des sculpteurs assez médiocres produisaient des imitations d'objets traditionnels pour les initiés acceptant de les acquérir ou pour le marché européen.

Comme le *Bwami* continuait à opérer en secret, la demande en sculptures persistait mais à une échelle réduite. Cette demande fut en partie satisfaite grâce au système de transmission d'objets d'un initié à l'autre. De plus, dans le cas où un des objets venait à manquer, car confisqué par les autorités ou vendu par un converti, les initiés avaient recours à des pratiques de substitution: ils pouvaient, par exemple, se partager la propriété d'une seule pièce alors qu'auparavant chacun aurait possédé la sienne, ou bien utiliser des objets occidentaux (assiettes en porcelaine, bouteilles de parfum, madones, etc.) ou des éléments de provenance naturelle (par exemple, crâne de crocodile plutôt que la réplique sculptée de l'animal entier).

Même avant que le *Bwami* soit interdit, la demande en nouveaux objets d'art était irrégulière. On peut penser que très peu d'artistes étaient en activité au même moment et dans le même lieu. En effet, ils n'étaient pas des artisans spécialisés dont la sculpture aurait constitué l'unique occupation. D'ailleurs, ce sont les objets et leurs propriétaires que les Lega privilégiaient et non l'artiste qui les avait créés. Les récits généalogiques, par exemple, se réfèrent à une personne en fonction non de son talent d'artiste mais du grade qu'il a atteint dans le *Bwami*, la renommé d'un individu dépendant de ses réalisations en tant qu'initié, tuteur, garant, précepteur, médiateur. Lors des discussions sur l'origine des pièces, les propriétaires ne nommaient jamais le sculpteur mais évoquaient invariablement trois à cinq générations de propriétaires précédents, y compris plusieurs individus de la même génération*.

* Comme, dans l'énumération généalogique lega, certaines générations pouvaient être télescopées, certains objets étaient en fait antérieurs à la cinquième génération.



leux. Le "cercle poinçonné", donné comme l'un des motifs caractéristiques de l'art lega et que l'on retrouve sur de nombreuses sculptures, est lui aussi loin de constituer la règle.

Dans l'ensemble, les sculptures lega, surtout les figurines, sont très stylisées. On observe une fréquente asymétrie et un non-respect des proportions. Les parties du corps sont réduites, carrément tronquées ou absentes, ou bien, à l'inverse, multipliées. Certaines figurines sont formées d'une superposition de visages, d'autres n'en auront pas ; les bras seront arrêtés au coude ou à l'épaule ; elles posséderont un seul oeil ou plusieurs têtes, un seul bras, des yeux obliques. Beaucoup d'entre elles ne sont pas descriptives et apparaîtront même comme neutres (ni masculines ni féminines). Pour des étrangers comme pour les non-initiés, la signification de certaines formes demeure tout à fait indéchiffrable. Délibérément énigmatiques, ces formes sont en parfait accord avec le caractère secret, caché et obscur de l'art lega.

L'on sait peu de choses au sujet des artistes, de leurs critères esthétiques ou de ceux des commanditaires. Aucun artiste traditionnel n'a, en effet, pu être observé au travail car à partir de 1947 le *Bwami*, son art et ses activités ont été officiellement interdits par l'administration belge. Des mesures de répression avaient d'ailleurs été engagées dès le début du 20ème siècle par les missionnaires, les administrateurs et d'autres agents coloniaux. De plus, à partir du moment où l'ivoire (matière de grande importance pour les Lega) fut décrété propriété de l'Etat, le sculpter devenait illégal. Déjà en 1951 (date de mon premier séjour parmi les Lega), il n'existait plus d'artistes traditionnels ; des sculpteurs assez médiocres produisaient des imitations d'objets traditionnels pour les initiés acceptant de les acquérir ou pour le marché européen.

Comme le *Bwami* continuait à opérer en secret, la demande en sculptures persistait mais à une échelle réduite. Cette demande fut en partie satisfaite grâce au système de transmission d'objets d'un initié à l'autre. De plus, dans le cas où un des objets venait à manquer, car confisqué par les autorités ou vendu par un converti, les initiés avaient recours à des pratiques de substitution : ils pouvaient, par exemple, se partager la propriété d'une seule pièce alors qu'au paravant chacun aurait possédé la sienne, ou bien utiliser des objets occidentaux (assiettes en porcelaine, bouteilles de parfum, madones, etc.) ou des éléments de provenance naturelle (par exemple, crâne de crocodile plutôt que la réplique sculptée de l'animal entier).

Même avant que le *Bwami* soit interdit, la demande en nouveaux objets d'art était irrégulière. On peut penser que très peu d'artistes étaient en activité au même moment et dans le même lieu. En effet, ils n'étaient pas des artisans spécialisés dont la sculpture aurait constitué l'unique occupation. D'ailleurs, ce sont les objets et leurs propriétaires que les Lega privilégiaient et non l'artiste qui les avait créés. Les récits généalogiques, par exemple, se réfèrent à une personne en fonction non de son talent d'artiste mais du grade qu'il a atteint dans le *Bwami*, la renommé d'un individu dépendant de ses réalisations en tant qu'initié, tuteur, garant, précepteur, médiateur. Lors des discussions sur l'origine des pièces, les propriétaires ne nommaient jamais le sculpteur mais évoquaient invariablement trois à cinq générations de propriétaires précédents, y compris plusieurs individus de la même génération*.

* Comme, dans l'énumération généalogique lega, certaines générations pouvaient être télescopées, certains objets étaient en fait antérieurs à la cinquième génération.

Le sculpteur ne devait pas nécessairement être membre du *Bwami* mais, étant donné que dans la société traditionnelle *lega*, la majorité des hommes étaient intégrés au moins au grade inférieur, on peut penser qu'il faisait, lui aussi, au moins partie de ce grade-là. L'artiste pouvait d'ailleurs produire des sculptures à l'intention des grades supérieur et suprême sans en comprendre la destination et la signification. Il recevait, en effet, une commande très générale : on lui demandait, par exemple, une figurine à multiples visages ou à multiples têtes (*Kyamitoe, Sakimatwematwe*)*. A partir de là, il pouvait laisser libre cours à son imagination stimulée par la tradition locale à laquelle il appartenait. Pour représenter une "jeune femme" ou un "beau jeune homme", sa liberté artistique était encore plus grande.

Il est donc normal que les sculptures *lega* possèdent une forme stylisée et non-descriptive. Il est tout aussi normal que des objets hétérogènes se réfèrent à de mêmes aphorismes qui en explicitent la signification. L'aspect stylisé des oeuvres d'art répond parfaitement au besoin, pour une association secrète, d'objets énigmatiques et non déchiffrables au prime abord.

Comme nous l'avons dit, les critères esthétiques qui guidaient les artistes sont difficiles à déterminer et je n'ai personnellement jamais entendu de jugement fondé sur la qualité esthétique d'un objet. Pour les initiés suprêmes, tout objet répondant à la demande et intégré dans les rites du *Bwami* s'imprègne de *busoga* – c'est-à-dire qu'il est beau, bon et acceptable. On peut dire qu'en règle générale les initiés réagissent de façon très enthousiaste à des objets bien polis, patinés et brillants. On retrouve ce goût dans le traitement du corps lors des rituels – les membres, en effet, embellissent leur peau en l'oignant d'huile mélangée de poudre rouge. Ils portent alors le nom "Les Oints" (*banamombo*). On comprend donc aussi pourquoi les rites où figurent des oeuvres d'art commencent avec l'onction des sculptures (*kubonga masengo*) afin de "mettre en harmonie ces objets lourds et sacrés" : les ivoires sont huilés et les sculptures en bois entièrement ou partiellement enduites d'une couche d'argile fraîche.

Ainsi, la beauté est fonction non des seuls objets, mais de la totalité des événements liés aux rituels. Le *busoga* ne serait pas atteint sans la présence de nombreux participants bien habillés et bien oints, l'attente de quantité de nourriture et de cadeaux, l'union de la musique et de la danse, l'harmonie parfaite des mouvements, l'interaction sociale pacifique, une atmosphère festive et heureuse.

LES MASQUES

Les *bami* distinguent cinq types de masques : *lukwakongo, lukungu, kayamba, idimu, muminia*. Principalement symboles de statut, ils font partie des insignes cachés appartenant à des individus ou des groupes. Aucun de ces termes ne peut être traduit par le mot "masque" ou par ses corrélats comme "masque de visage", "masque tenu en main", "masquette", "masque à cornes", etc. Les distinctions ne sont pas fondées sur la forme mais sur des critères ayant trait à la matière (bois/ivoire), la dimension (masquette/masque recouvrant la totalité ou bien une grande partie du visage), les utilisations, les fonctions et les modes de propriété.

Par les termes *lukwakongo* et *lukungu*, les *bami* entendent : "crâne", "le crâne d'un défunt", "le crâne de père", "membre d'un défunt", "marteau laissé en arrière par le défunt". Ces objets

* D'ailleurs toute une gamme de figurines est comprise dans ces appellations : figurines de 2 à 6 têtes, opposées, juxtaposées ou superposées.